

300 ADT
100 ELU
200 AG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 27 AVRIL 2007

Date d'envoi de la convocation : 19/04/07

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 45

Exprimés : Pour : 45 – Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 27 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, LEROUVILLOIS Gilbert, MARGUERIE Jean-Pierre, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BIHEL Denis, BRIX Henri, LESCALIER Jean-Marie, PAPIN Michel, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, LE BIEZ Martine, BATAILLE Alfred, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain, GUILLOU Jean-Yves.

Ont donné procurations : Monsieur FAUCHON Patrick à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Madame MELIN Katy à Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre, Monsieur LECARRIE Michel à Madame LECONNETABLE Claire, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain.

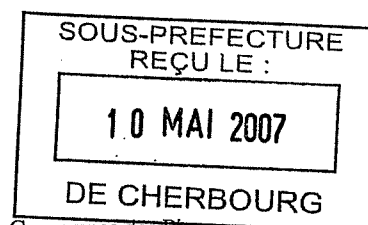
Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, COLLAS Hubert, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, ROUSSEAU François, VAULTIER André, GUERIN Alain, LAISNEY Christian, HORVAIS Jean-Emile, LECARPENTIER Régine, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, DELANGE Thierry, COUPPEY Armel, LENORMAND Didier, SALLEY Philippe, DUFOUR Yves.

N° 2007 - 022

OBJET : Association Syndicale autorisée pour la Défense contre la Mer sur le littoral des Communes des Pieux et du Rozel – Modification des représentants de la Communauté de Communes des Pieux

Exposé

La délibération n° 2001-04-051 du 11 mai 2001 a désigné les représentants du Conseil de District auprès de l'Association Syndicale autorisée pour la Défense contre la Mer sur le littoral des Communes des Pieux et du Rozel.



AG270407 – Dél n° 022

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66

Suite à la démission de Monsieur André VAULTIER en date du 26 Mars 2007 et au souhait de Monsieur Jacques LESEIGNEUR de ne plus être suppléant, il convient de nommer un nouveau représentant titulaire et un suppléant du Conseil Communautaire auprès de l'Association Syndicale autorisée pour la Défense contre la Mer sur le littoral des Communes des Pieux et du Rozel.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n° 2001-04-051 du 11 mai 2001,

Considérant la démission de Monsieur André VAULTIER en date du 26 Mars 2007,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : désigne pour toute la durée de leur mandat :

1. Monsieur Yves **LEBATARD**, titulaire,
2. Monsieur Noël **LAMOTTE**, suppléant

en qualité de représentants de la Communauté de Communes des Pieux au sein de cette Association.

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 26/05/07
et publication ou notification
du : 07/05/07

Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-Président



Olivier BERNARD